



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 09/07/2025

Salle du Conseil Municipal – Place Viala – 34660 COURNONTERRAL

Date de convocation : 03/07/2025

Nombre de membres en exercice : 25

Nombre de membres présents : 16

Nombre de suffrages exprimés : 20

Quorum atteint

Présents (16) :

- William ARS
- Olivier DELMAS
- Marie-Line GIBERT
- Patricia BELKADI
- Karine TURLAIS
- Yoann AGATI
- Anne MACIAS
- Marc OLIVIER
- Anne GACHON
- Gautier VIDAL
- Emilie BRIGNARD
- Flavien MERCADIER
- Patrick MOREAU
- Anne-Marie DELOBEL
- Pascale GRIPON
- Laura AZEMA

Absents représentés (4) :

- Eddy GOMMERET : pouvoir à Karine TURLAIS
- Geneviève SOLACROUP : pouvoir à Marie-Line GIBERT
- Roseline TERME : pouvoir à Patricia BELKADI
- Sylvie VALETTE : pouvoir à William ARS

Absents (7) :

- Norbert ISERN
- Céline DUCOUDRAY
- Paul MARTINEZ
- Naïma DEBORDES
- Elisabeth LEONES

Secrétaire :

Anne GACHON

PROJET DE DELIBERATION D2025-62 – AUTORISATION DE DEPOT ET D'OCTROI DE TOUTE AUTORISATION D'URBANISME A LA SOCIETE FONCIER CONSEIL SNC SUR LA PARCELLE AR97, PROPRIETE DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'un des permis d'aménager (PA), relatif à l'opération du quartier du Tambourin, prévoit dans son plan de composition d'organiser depuis la rue des Bleuets son accès principal et sa desserte sécurité incendie via la parcelle cadastrée AR97, propriété de la commune, occupée par la salle polyvalente et le parking attenant, relevant du domaine public communal.

Il s'agit donc d'autoriser le pétitionnaire de l'opération, ou tout tiers pouvant s'y substituer, à déposer et se voir octroyer toute autorisation d'urbanisme sur ladite parcelle dont la partie concernée par le projet d'aménagement fera l'objet d'une cession foncière ultérieure dans les conditions liées aux obligations propres au domaine public.

Par conséquent, il est proposé au Conseil :

- d'autoriser FONCIER CONSEIL – SOCIETE EN NOM COLLECTIF, ayant son siège social 67 rue Arago CS 70058 93585 SAINT-OUEN CEDEX, immatriculée au RCS de BOBIGNY sous le numéro 732 014 964, ou tout tiers pouvant s'y substituer, à déposer et se voir octroyer toute autorisation d'urbanisme sur la parcelle communale cadastrée AR97 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou toute personne ayant reçu délégation à cet effet, à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Envoyé en préfecture le 18/07/2025

Reçu en préfecture le 18/07/2025

Publié le 18/07/2025



ID : 034-213400880-20250709-D2025_62-DE

LE CONSEIL :

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

APPROUVE en leur entier les propositions qui lui sont faites.

FAIT ET DELIBERE A COURNONTERRAL, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. A.' with a flourish at the end.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.